

La lettre des Pistes

L'ADSP EN ACTIONS



ASSOCIATION NATIONALE
DES DIRECTEURS DE PISTES
ET DE LA SÉCURITÉ DE STATIONS
DE SPORTS D'HIVER

N° 5 • Octobre 2014

ÉDITO

Intégrer les mutations des modes de consommation...

Les enjeux marketing des stations s'articulent plus que jamais autour des pistes au sens large.

La tendance est nette : si les pistes bien tracées et bien damées demeurent la condition sine qua none de la satisfaction des skieurs, les attentes de ces derniers sont aujourd'hui plus larges et leurs exigences tirent nos équipes en permanence vers le haut.

Intégrer les nouvelles pratiques, scénariser les espaces, thématiser les pistes, travailler sur la convivialité mais aussi assurer toutes nos missions en terme de sécurité, renforcer l'accueil, l'information et l'accompagnement sur le terrain, proposer

une pédagogie conviviale et efficace... les chantiers sont de taille ! Je suis convaincu que nos énergies sont à la hauteur de ces enjeux partagés avec tous les acteurs de la montagne : **maintenir le client au centre de nos préoccupations.**

Bonne saison à tous. ▲



Benjamin Blanc
Président de l'ADSP



TEMPS FORTS

L'ADSP sur tous les terrains

L'ADSP se démultiplie en ce début de saison pour aller à la rencontre des professionnels mais également des pratiquants. À suivre !

Nouveau format pour l'AG 2015 de l'ADSP à Montpellier

La synergie se renforce entre l'ADSP, DSF et l'Afmont. Une seule date, un seul lieu, une seule soirée, la mutualisation de la partie expo, une table-ronde qui prend une nouvelle dimension et des opportunités d'échanges qui s'élargissent : tous les participants vont sortir gagnants.

Participation au lancement de la saison à Saint-Germain des neiges

L'ADSP sera présente aux côtés de France Montagne et de l'ANMSM pour fêter la montagne et lancer la saison d'hiver à Paris fin novembre.

Organisation de la table-ronde sur la sécurité au FIMM de Chambéry

L'ADSP pilotera le 20 novembre un carrefour sur le thème de « La sécurité sur les domaines skiables - État des lieux et perspectives » dans le cadre du Festival International des Métiers de la Montagne. ▲

TABLE RONDE



Gestion de la neige et préparation des pistes : bilan et perspectives

La gestion des ressources et des énergies sont des enjeux cruciaux pour une grande majorité des stations. L'ADSP propose une table ronde ouverte à tous et articulée autour de ces sujets importants. Elle sera animée par Louis Guily, Directeur de Dianeige avec les intervenants suivants : Vincent Douillet, directeur général de Sufag, Michel Galvin, directeur technique de Techno Alpin France, Sylvain Liagre, responsable d'activité CGX, Salva Valero, directeur technique de Aztec, Pierre Spandre de l'IRSTEA, Marc Queheille, responsable commercial Kässbohrer et directeur de Snowsat ainsi qu'un représentant de Prinoth. ▲

◀ **Mardi 7 octobre 2014 - 14h - Le Corum - Montpellier**

Effet d'amorçage et messages de prévention sur les domaines skiables

L'étude menée en partenariat avec l'Université de Savoie se poursuit cet hiver. La première étape mise en œuvre la saison dernière a permis d'établir un état des lieux, tant au niveau des campagnes nationales menées par le Ministère des Sports que des actions initiées par les exploitants de manière individuelle. Dans ce cadre plus de 1000 questionnaires ont été administrés auprès des skieurs dans les stations partenaires (Meribel-Mottaret, Valloire, Saint-François-Longchamp, La Plagne, Les Arcs, etc.).



La 2^e étape – hiver 2014-2015 – sera dédiée à une phase de tests des différents messages de prévention, à la fois en laboratoire mais également sur le terrain. Objectif : identifier et se concentrer sur les messages qui se révèlent être réellement efficaces. Le travail de cette étude, pilotée par la FNSSDS, repose, entr'autres, sur ce que les psychologues appellent « l'effet d'amorçage », une pratique d'influence des comportements bien spécifique. Elle a pour objectif d'exposer les pratiquants à une répétition de stimuli particuliers qui vont influencer leur comportement ultérieur. Dans le cas présent, il s'agirait de produire un signe visuel, qui, intégré par la mémoire, induirait à postériori des comportements plus prudents sur les pistes de ski...

À suivre ! ▲



Maintenance des variateurs de vitesse

Les variateurs de vitesse ont fait leur apparition au début des années 2000 sur les installations d'enneigement.

Au départ, ces équipements ont été utilisés pour le pilotage des pompes afin de mieux maîtriser les consommations énergétiques tout en optimisant leur fonctionnement.

En effet, l'adaptation permanente du débit de la pompe aux besoins de l'installation permet de ne consommer que l'énergie nécessaire, tout en préservant le matériel installé (gestion des régimes transitoires optimisé). Aujourd'hui généralisés sur les pompes, ils commencent à équiper les compresseurs d'air, avec là aussi une meilleure maîtrise de la consommation électrique.

Après quelques années, certains composants des variateurs vieillissent et peuvent en altérer le fonctionnement, voir provoquer des pannes. Il est donc important d'entretenir les variateurs de vitesse afin de garantir le fonctionnement optimum de l'installation. Cet entretien peut être réalisé hors saison de production. Cela va du simple contrôle et nettoyage ciblé du variateur, au changement préventif de composants (ventilateurs de refroidissement, cartes électroniques, condensateurs...) suivant l'âge de celui-ci.

L'entretien doit être fait par un technicien agréé. L'interlocuteur service de votre fournisseur « neige » pourra vous apporter des solutions pour la maintenance de vos variateurs, devenus des composants clés de votre installation. ▲

www.technoalpin.com

Sortie du nouveau DVD de l'Anena



Le futur DVD Neige et Avalanches coproduit par l'ANENA et le CRDP de Grenoble, réalisé par Pascal Fancea, sortira à la mi-novembre. Double DVD, 4 heures d'images HD, d'animations et d'interviews, traduit en six langues! Un très bel outil pédagogique, qui s'adresse particulièrement aux services des pistes, à travers de très nombreux chapitres, aux premiers rangs desquels : la protection permanente et temporaire (zonage, PIDA, cartographie, déclenchement préventif...), la responsabilité des élus, le secours aux victimes, la prévision du risque, etc. Il sera présenté en avant-première le 15 novembre à 14h30 au Summit de Grenoble dans le cadre du Festival du Film de Montagne (montagne et sciences). Bande annonce du DVD sur le site web de l'ANENA. ▲

www.anena.org

Prochaine table ronde de l'ADSP à Alpipro 2015

L'ADSP, déjà partenaire du salon Alpipro en 2013, avait organisé dans ce cadre une de ses premières table-ronde sur le thème « sécurité des pistes : évolutions et prospective », qui avait réuni 150 personnes en présence de André Plaisance, Président de la FNSSDS.

Le partenariat entre l'ADSP et Alpipro est renouvelé pour la prochaine édition du salon qui se tiendra à SavoieExpo Chambéry les 23 et 24 avril 2015 et une nouvelle table-ronde sera mise en place autour de sujets d'actualités.

Le salon chambérien confirme pour sa 3^e édition son format pragmatique très business : 200 exposants et marques, fournisseurs des domaines skiables d'une part, 2 000 visiteurs professionnels, décideurs et élus des stations de montagne d'autre part.

Au-delà de la présentation des produits et des services, le salon favorise les échanges et les contacts concrets, renforce les liens commerciaux, et permet notamment aux directeurs des pistes de faire un point en fin de saison.



En parallèle d'Alpipro se tiendront les Assises Nationales de l'Économie et du Développement Durables en Montagne avec, parmi les thèmes pressentis, l'amélioration de la rentabilité financière des domaines skiables via l'optimisation des énergies et des ressources, en particulier au niveau de :

- la production de neige
- la gestion des ressources en eau
- l'optimisation énergétique des installations
- le damage, le stockage, le travail de la neige. ▲

www.alpipro.com

RENDEZ-VOUS

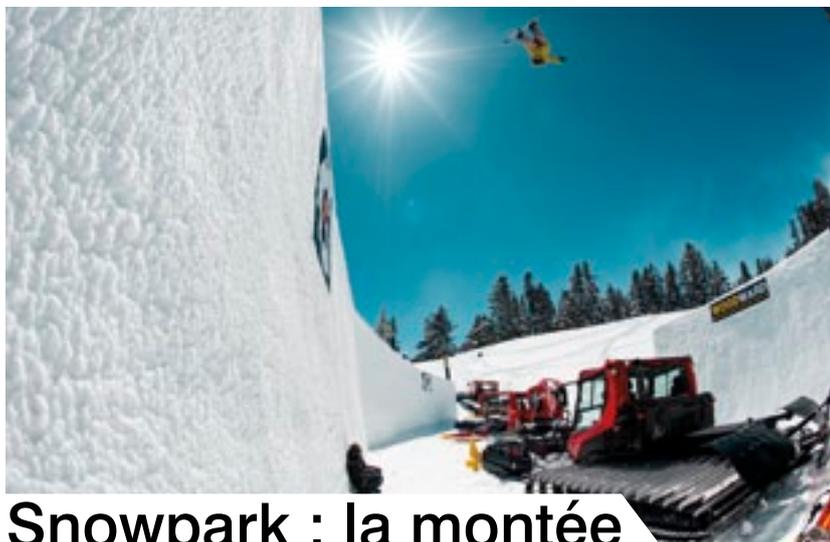
Diversification des activités de loisirs sur les domaines skiables

Les stratégies menées par les stations pour répondre aux besoins des skieurs et assurer leur développement intègre la diversification des activités de loisirs, notamment sur la saison hiver. Ce qui n'est pas sans soulever de nombreuses questions...

La Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables (FNSSDS), présidée par André Plaisance, maire de Saint-Martin-de-Belleville (Val Thorens/Les Menuires) et l'Association des Directeurs des Services des Pistes (ADSP) présidée par Benjamin Blanc organisent le **mardi 21 octobre de 9h30 à 12h30 à Barberaz** (Hôtel Altédia) une matinée d'échanges et d'information qui a pour thème : « Faire face à la diversification des activités de loisir sur les domaines skiables : quelles réponses ? ». Charlotte Trolez (juriste, Pôle montagne FIDAL) et Jean-Louis Le Bras (conseiller du Président de l'ANMSM) animeront cette matinée, autour de deux axes : comment les maires des stations interviennent pour faire face à cette diversification des activités de loisir ; des exemples pratiques issus des juridictions administratives et judiciaires viendront illustrer ce qu'il faut faire ou ne pas faire. ▲

Voir aussi le « Focus » sur ce thème en p. 4

DAMAGE



Snowpark : la montée en puissance des expertises

Apparus en France dans les années 90, les snowparks étaient à l'origine destinés à une clientèle composée majoritairement de freestylers et de snowboarders. Depuis, les pratiques et les équipements se sont énormément diversifiés pour interpeller désormais tous les skieurs. Un virage stratégique lié aux efforts des stations pour attirer de nouveaux clients.

Parcours de découverte, funslopes, boardercross, banked slalom, ... les exploitants rivalisent d'imagination et de créativité. Mais toutes ces évolutions s'accompagnent d'une montée en puissance indispensable des expertises.

Côté conception, fini l'improvisation et la construction à vue : conception assistée par ordinateur et GPS ont fait leur apparition pour assurer une sécurité maximale. Quant à l'entretien, le plus souvent quotidien, c'est une garantie d'attractivité et l'assurance d'un service de qualité pour les utilisateurs.

Quelques sociétés de conseils spécialisées en snowparks ont vu le jour, avec de vrais pro, soucieux tout autant de la mode et de l'évolution des pratiques que de la sécurité. Il ne faut pas hésiter à faire appel à eux, c'est aussi une question de responsabilité. Et bien sûr le matériel est lui aussi devenu très technique : le PistenBully 400 Park Pro, dernier né de la gamme PistenBully, véritablement spécialisé dans les snowparks, est l'aboutissement des évolutions successives : ce n'est plus une machine de champ adaptée mais un vrai produit dédié, disposant de fonctions et d'accessoires spécifiques tout en restant simple à utiliser, et permettant surtout un gain de temps considérable. Et il sera en démo cet hiver sur les pistes françaises... ▲

www.pistenbully.fr



La gestion des nouvelles activités de glisse sur les pistes de ski alpin

Les gestionnaires de remontées mécaniques et de domaines skiables sont de plus en plus confrontés à des demandes concernant le déploiement de nouvelles activités de glisse – freestyle, speed riding, luge, etc. – ou l'utilisation du domaine skiable, et plus particulièrement des pistes de ski alpin. Cette évolution suscite de nombreuses interrogations quant à la gestion et l'organisation de ces activités.

La Lettre des Pistes a échangé sur ce sujet avec avec Charlotte Trolez, juriste - Pôle Montagne (Cabinet d'Avocats FIDAL Chambéry) et Jean-Louis Le Bras, conseiller du Président de l'ANMSM

Ces nouvelles activités de glisse peuvent-elles coexister sur les pistes de ski alpin ?

La coexistence de différentes pratiques de loisir sur les domaines skiables pose à l'évidence des problèmes liés à la responsabilité des pratiquants, des professionnels et des maires. La création de zones dédiées à certaines pratiques, comme la « luge », ou l'organisation des zones spécifiques de glisse telles que les « snowparks » permettent de répondre à cette interrogation.

La normalisation de ces espaces, par le biais de normes spécifiques, optimise leur organisation et contribue au développement de ces activités et à la sécurité des pratiquants. Le référentiel AFNOR « Aménagements de pistes spécifiques - Conception et sécurité », en cours de modification contribue à une identification optimale de ces zones spécifiques, à travers des recommandations en termes de balisage, de signalisation et de sécurisation.

La pratique du vol libre, qui tend également à se développer, s'est traduite par la délimitation de zones de décollage et d'atterrissage. Ces exemples révèlent avec force la nécessité d'organiser l'espace pour assurer la coexistence des pratiques sur les pistes de ski et les domaines skiables.

Au-delà d'une organisation spatiale sur le terrain, comment et par qui ces activités peuvent-elles être encadrées ?

Toutes les activités ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une zone ou d'un aménagement spécifique. Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police réglemente l'accès aux pistes de ski alpin. Il définit, dans le cadre d'arrêtés municipaux, les pratiques de glisse autorisées.

L'arrêté général de sécurité sur les pistes de ski alpin est au cœur de ce dispositif réglementaire. Les services administratifs chargés d'élaborer les différents arrêtés relatifs aux zones spécifiques doivent veiller à la cohérence de ce socle réglementaire, tout particulièrement avec cet arrêté général de sécurité.

Pour certaines zones, il est recommandé de prévoir un règlement intérieur qui permettra de fixer les règles d'utilisation de ces espaces. Certains éléments de ces règlements intérieurs peuvent être issus de l'arrêté municipal de sécurité.

Toutefois, l'objectif n'est pas de « sur-réglementer », ni de complexifier la réglementation relative à l'utilisation des domaines skiables. En fonction de la configuration de chaque domaine, des activités qui peuvent s'y dérouler et de leur ampleur, il est opportun de s'interroger sur la nécessité de réglementer une pratique ou de ne pas intervenir. Un arrêté doit être limité dans le temps et dans l'espace et ne doit pas porter atteinte aux libertés constitutionnelles, notamment celle concernant la liberté « d'aller et venir » et celle garantissant la liberté du « commerce et de l'industrie ».

Il faut également vérifier chaque année, avant le début de la saison, que ces arrêtés reflètent ce qui est mis en œuvre sur le terrain. C'est pourquoi, la réalisation de ces documents doit s'effectuer en concertation avec les différents acteurs du domaine skiable.

Comment transmettre ces informations au public ?

Les mesures réglementaires prises doivent être portées à la connaissance du public. L'affichage des arrêtés municipaux en mairie est une obligation légale mais elle n'est pas suffisante. Un affichage dans les lieux stratégiques de la station, à l'entrée des zones concernées, permet de répondre avec efficacité à la nécessité d'informer les pratiquants. Enfin certaines informations contenues dans l'arrêté peuvent être traduites sous forme de pictogramme, comme par exemple, l'interdiction de la luge sur les pistes de ski. ▲

Voir aussi la rubrique « Rendez-vous » sur ce thème en p. 3

La lettre des
pistes

Directeur de publication : Benjamin Blanc / Christian Réverbel
Conception/ Rédaction : S. Merindol 

ADSP - Association Nationale des Directeurs des Pistes et de la Sécurité de Stations de Sports d'Hiver
Les Etalons Dessus • 40 route des Safranay
73660 St-Rémy-de-Maurienne • Tél. : 04 79 59 32 62
mail : adsp.secretariat@sfr.fr • www.adsp.org

PARTENAIRES DE LA LETTRE DES PISTES N°5

